Les moules aquatiques

PAR LAURENT PARIS & DAMIEN LERAT

Peu connues, les moules d'eau douce sont d'excellents bio-indicateurs de la qualité des cours d'eaux.

Deux espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore, la Mulette ou Moule perlière, Margaritifera margaritifera, et la Mulette épaisse, Unio crassus.

Ces deux espèces sont présentes en Bourgogne. Cette reconnaissance européenne et leur statut d'espèce protégée en France, ont suscité de nouvelles recherches.

Grâce aux travaux de G. Cochet (correspondant au Muséum National d'Histoire Naturelle) et L. Paris (PnrM), le statut de la Mulette est assez bien connu dans notre région. Elle n'est présente qu'en Morvan, seul territoire habité par l'espèce sur l'ensemble du bassin de la Seine.

Actuellement, l'OFAPB participe au recensement des espèces de moules présentes en Bourgogne et contribue à une meilleure connaissance de la macologie régionale.



Moule perlière. La Morvan est le seul territoire occupé par la Mulette sur l'ensemble du bassin de la Seine.

La Station Bécasse

Parc naturel régional du Morvan Par Daniel Sirugue et Pascal Auzeil

En France, deux types de bécasses se côtoient en hiver : les sédentaires, qui se reproduisent chez nous, et les migratrices, qui viennent hiverner et retournent au printemps se reproduire dans leur pays d'origine.

En 1999, le Parc naturel régional du Morvan et le Club National des Bécassier 71 ont mis en place une Station Bécasse dont le but est d'étudier la vie, les mœurs, la migration, les biotopes de la Bécasse des bois.

Les objectifs principaux sont de :

- Recenser des populations hivernantes, leurs biotopes diurnes et nocturnes ainsi qu'estimer la population sédentaire qui nidifie.
- Répertorier les sites d'hivernage et de nidification indispensable à la conservation de l'espèce et les classer comme « milieux d'intérêt majeur » à préserver en priorité.



71



Bécasse des bois



Nid de Bécasse des bois. Il existe une population sédentaire en Morvan. La découverte de nid est exceptionnelle (forêt de Breuil-58, Juillet 1994).